



8.3.2017

AVIS

de la commission des budgets

à l'intention de la commission du développement régional

sur une palette appropriée de financement pour les régions d'Europe: équilibre entre les instruments financiers et les subventions dans la politique de cohésion de l'Union
(2016/2302(INI))

Rapporteure pour avis(*): Eider Gardiazabal Rubial

(*) Commission associée – article 54 du règlement

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des budgets invite la commission du développement régional, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. souligne qu'il est recouru aux instruments financiers en cas de défaillance du marché ou d'investissements insuffisants, ce qui permet de mobiliser des financements en faveur de projets qui ne peuvent obtenir un soutien satisfaisant de la part du marché; note qu'ils complètent le financement par des subventions afin de répondre efficacement aux grands objectifs de l'Union et de susciter davantage d'investissements; relève que durant la période de programmation de 2014 à 2020, l'aide des instruments financiers au titre de la politique de cohésion peut être déployée pour l'ensemble des objectifs thématiques et tous les fonds ESI; souligne que les instruments financiers n'ont pas les mêmes finalités que des dispositifs de subventions et ne peuvent financer efficacement les mêmes investissements; affirme que pour réaliser les objectifs de la stratégie Europe 2020, les instruments financiers de l'Union devraient non seulement s'inscrire dans la durée du point de vue économique, mais devraient également contribuer à une Union européenne plus intelligente, plus écologique et plus solidaire; rappelle par ailleurs que la performance de ces instruments financiers ne peut se limiter à une appréciation de leur impact strictement financier;
2. souligne que le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) ne doit pas se substituer aux Fonds ESI, mais qu'il devrait être un moyen supplémentaire et complémentaire de réaliser les objectifs de la stratégie 2020 en créant des emplois de qualité et en promouvant une croissance solidaire et durable de l'économie réelle ainsi qu'un marché du travail dynamique, et de réduire les disparités régionales et renforcer la cohésion;
3. relève que, selon les estimations, les crédits alloués aux instruments financiers au titre du Fonds européen de développement régional (FEDER), du Fonds de cohésion (FC) et du Fonds social européen (FSE) seraient pratiquement deux fois plus élevés pour la période 2014-2020, lors de laquelle ils atteindraient 20,9 milliards d'EUR, par rapport à la période 2007-2013, durant laquelle ils s'élevaient à 11,7 milliards; observe que les instruments financiers représenteraient dès lors 6 % de l'enveloppe globale de 351,8 milliards d'EUR allouée à la politique de cohésion en 2014-2020, par rapport à 3,4 % de l'enveloppe de 347 milliards allouée en 2007-2013;
4. relève que les dotations du Fonds de cohésion s'élèvent à environ 75 milliards d'EUR, soit 11,8% de l'enveloppe totale allouée aux instruments financiers durant la période allant de 2014 à 2020; se félicite de l'augmentation de 70 milliards d'EUR en 2007-2013 à 75 milliards en 2014-2020; souligne qu'il convient de ne pas diminuer l'enveloppe allouée au Fonds de cohésion étant donné qu'environ 34 % de la population de l'Union vit dans des régions destinataires d'aides du Fonds de cohésion;
5. relève qu'au 31 décembre 2015, seul un État membre avait signalé son intention de combiner les fonds des instruments financiers à des subventions au titre de l'article 37 du règlement portant dispositions communes, et que la volonté des États membres de contribuer aux instruments financier au titre de l'article 38, paragraphe 1, et de l'article 39 du règlement portant dispositions communes était très faible; observe que la bonne utilisation des instruments financiers peut néanmoins entraîner des problèmes à cause de

règles incohérentes (politique de cohésion, aides d'État, réglementation sur les marchés publics), et estime que d'autres synergies sont encore possibles dans l'utilisation des instruments financiers et des autres types d'aide; demande à cet égard à la Commission d'explorer de nouvelles pistes de dialogue avec les États membres et les administrations régionales ou locales, afin d'augmenter les taux d'absorption et de rendre plus facile et plus transparente l'utilisation des instruments financiers;

6. relève qu'au 31 décembre 2015, 21 États membres avaient engagé un volume total de 5 571,63 millions d'EUR de contributions des programmes opérationnels en faveur des instruments financiers dans le cadre financier pluriannuel (CFP) actuel, dont 5 005,25 millions d'EUR proviennent du FEDER et du FC;
7. s'inquiète des retards importants enregistrés dans la mise en œuvre des programmes opérationnels de la politique de cohésion compte tenu des perspectives financières actuelles; prie instamment la Commission de déterminer les causes des retards et les États membres de s'attaquer sans délai à ces causes, notamment lorsqu'il s'agit de la désignation des autorités de gestion, de certification et d'audit; juge très préoccupante la forte probabilité d'une nouvelle accumulation des factures impayées au cours de la seconde moitié de l'actuel CFP, qui pourrait également avoir de graves répercussions sur d'autres politiques financées par l'Union estime que les défis tels que la migration et la sécurité, ou les évolutions politiques en cours ou à venir dans l'Union à l'instar de la mise en œuvre effective du Brexit, ne devraient pas avoir d'incidence négative sur les investissements effectués par l'intermédiaire de la politique de cohésion; souligne que toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour atténuer les effets négatifs des retards de mise en œuvre, notamment en ce qui concerne le risque d'une utilisation et d'une incidence limitées des instruments financiers; demande à la Commission de fournir une aide adaptée aux administrations régionales et locales des États membres qui recherchent des moyens efficaces de simplifier les systèmes de gestion financière et de contrôle et d'améliorer l'efficacité et la rentabilité des instruments financiers;
8. salue les mesures prises par la Commission pour optimiser la réglementation; souligne que la complexité subsiste malgré les améliorations et que des problèmes tels que la durée d'établissement des instruments financiers et la charge administrative pour les bénéficiaires constituent des éléments de nature à décourager le recours à ces instruments; invite la Commission à travailler en étroite coopération avec la BEI et le FEI pour rendre l'accès aux microcrédits, prêts, garanties, capital-investissement et capital-risque des Fonds ESI aussi facile que le recours aux subventions;
9. invite la Commission à poursuivre et à présenter des rapports annuels qui reprennent des informations concrètes sur le financement et l'utilisation des instruments financiers pour la période de programmation de 2014-2020, soulignent les domaines à améliorer et proposent des recommandations en temps utile en fonction de l'évolution des programmes;
10. souligne la nécessité d'organiser, à l'initiative des groupes d'experts de la Commission tels que l'EGESIF (groupe d'experts sur les Fonds structurels et d'investissement européens), des séances d'informations à l'intention des autorités de gestion afin de garantir un meilleur traitement des données dans les obligations de déclaration, de fournir des conseils sur les solutions aux problèmes causant des retards importants d'exécution

des programmes, de favoriser les échanges d'expérience et d'encourager les bonnes pratiques d'exécution du programme et, par conséquent, d'éviter la lourde accumulation de factures impayées durant la seconde moitié du CFP pour la période 2014-2020;

11. relève que le recours aux instruments financiers ainsi que l'application de la réglementation régissant les instruments financiers au niveau local implique de préserver le contrôle démocratique, en particulier celui du Parlement, et de garantir la communication d'informations transparente et en temps utile ainsi que l'obligation de rendre des comptes; souligne qu'une harmonisation plus poussée est nécessaire en ce qui concerne les règles régissant la combinaison des différents Fonds ESI, ainsi que des règles régissant la combinaison des Fonds ESI avec des instruments tels que Horizon 2020 et le FEIS; estime que la révision du règlement financier et du règlement «omnibus» pourrait être l'occasion de rationaliser la communication des informations sur les instruments financiers et pourrait de ce fait offrir une meilleure base pour évaluer l'additionalité et la complémentarité entre les différentes formes de soutien de l'Union, en particuliers les fonds de cohésion et le FEIS; souligne l'importance d'utiliser de manière active et efficace le budget de l'Union, et se félicite par conséquent de toutes les mesures visant à supprimer les doublons entre les instruments financiers et à garantir une cohérence totale ainsi que des synergies;
12. encourage la Commission, dans l'élaboration de la proposition du prochain CFP, à réaliser une analyse détaillée de l'utilisation des instruments financier depuis le début de la période de programmation actuelle; souligne que l'effet de levier ne peut être le seul critère utilisé pour l'évaluation d'un instrument financier; est fermement convaincu que la combinaison de plusieurs ressources de l'Union dans le cadre de règles de gestion harmonisées pourrait optimiser les synergies entre les sources de financement disponibles au niveau de l'Union; encourage la Commission à réfléchir à un juste équilibre entre les subventions et les instruments financiers dans les prochaines perspectives financières et souligne que l'utilisation croissante des instruments financiers ne devrait pas conduire à la réduction du budget de l'Union;
13. souligne que les synergies et complémentarités du FEIS et des Fonds ESI sont indispensables pour exploiter tout le potentiel de ces derniers et optimiser les retombées des investissements dans les États membres et leurs régions; prend acte des orientations de la Commission pour une combinaison des fonds du FEIS et des Fonds ESI, mais souligne les difficultés récurrentes liées aux critères d'admissibilité, au calendrier des rapports et à l'application de la réglementation sur les aides d'État qui entravent une utilisation combinée des fonds précités; se félicite des possibilités énoncées par la Commission dans ses propositions relatives à la révision du règlement financier et à l'EFSI 2.0 afin que ces problèmes soient mieux traités;
14. rappelle que la convergence économique et sociale des régions de l'Union doit rester une des grandes priorités de la politique de cohésion de l'Union; souligne qu'une évaluation de la palette appropriée de financement devrait également comporter une analyse des contributions que les différents instruments peuvent apporter afin de réduire les inégalités entre les régions.

**RÉSULTAT DU VOTE FINAL
EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

Date de l'adoption	6.3.2017
Résultat du vote final	+: 28 -: 2 0: 1
Membres présents au moment du vote final	Jonathan Arnott, Jean Arthuis, Richard Ashworth, Reimer Böge, Lefteris Christoforou, Gérard Deprez, José Manuel Fernandes, Eider Gardiazabal Rubial, Esteban González Pons, Ingeborg Gräßle, Monika Hohlmeier, Bernd Kölmel, Vladimír Maňka, Siegfried Mureşan, Liadh Ní Riada, Jan Olbrycht, Paul Rübig, Jordi Solé, Patricija Šulin, Indrek Tarand, Tiemo Wölken, Stanisław Żółtek
Suppléants présents au moment du vote final	Jean-Paul Denanot, Anneli Jäätteenmäki, Andrey Novakov, Tomáš Zdechovský
Suppléants (art. 200, par. 2) présents au moment du vote final	Inés Ayala Sender, Olle Ludvigsson, Ulrike Rodust, Birgit Sippel, Kathleen Van Brempt

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION COMPÉTENTE AU FOND

28	+
ALDE	Jean Arthuis, Gérard Deprez, Anneli Jäätteenmäki
ECR	Bernd Kölmel
GUE/NGL	Liadh Ní Riada
PPE	Reimer Böge, Lefteris Christoforou, José Manuel Fernandes, Esteban González Pons, Ingeborg Gräßle, Monika Hohlmeier, Siegfried Mureşan, Andrey Novakov, Jan Olbrycht, Paul Rübig, Patricija Šulin, Tomáš Zdechovský
S&D	Inés Ayala Sender, Jean-Paul Denant, Eider Gardiazabal Rubial, Olle Ludvigsson, Vladimír Maňka, Ulrike Rodust, Birgit Sippel, Kathleen Van Brempt, Tiemo Wölken
Verts/ALE	Jordi Solé, Indrek Tarand

2	-
EFDD	Jonathan Arnott
ENF	Stanisław Żółtek

1	0
ECR	Richard Ashworth

Légende des signes utilisés:

- + : pour
- : contre
- 0 : abstention